ADREXO

Aix-en-Provence, le 01 aout 2022

GRILLE MINIMAS ADREXO PAR NIVEAU
AU 1er AOUT 2022

vous trouverez ci-dessous les nouveaux minimas Adrexo applicables (base salaire fixe mensuel à temps complet) hors primes :

Niveaux	Minimas mensuels bruts applicables jusqu'au 31 juillet 2022	Minimas mensuels bruts applicables au 1er août 2022
1.1	1645.62 € (taux horaire : 10.85€)	1679 €(taux horaire 11.07€)
1.2	1726.62 € (taux horaire : 11.38€)	1760 € (taux horaire 11.60€)
1.3	1740.00 €	1773 €
2.1	1780.00 €	1813 €
2.2	1810.00 €	1843 €
2.3	1870.00 €	1903 €
3.1	2020.00 €	2053 €
3.2	2170.00 €	2203 €
3.3	2520.00 €	2553 €
4	3220.00 €	3253 €

La revalorisation du taux horaire des salariés au niveau 1.1 et 1.2 est appliquée dès le début de période de paie d'aout 2022. Elle est donc applicable à l'ensemble des feuilles de route émises à compter du 11 juillet 2022 qui seront payées début septembre 2022.

A chaque augmentation du SMIC, l'ensemble des minimas de la grille (hors 1.1 et 1.2 déjà impactés par l'augmentation du SMIC de manière mécanique) bénéficient d'une augmentation équivalente au montant de l'augmentation du SMIC, en valeur.

La Direction des Ressources Humaines